

LA MARCHÉ DES FEMMES VERS LE DROIT DE SUFFRAGE



NICOLLE FORGET,
BIOGRAPHE DE
THÉRÈSE CASGRAIN

MARIE-THÉRÈSE FORGET naît à l'étage d'une imposante maison de pierres grises, donnant sur Sherbrooke, coin nord-est de Berri, le 10 juillet 1896, alors que Montréal étouffe sous la canicule et que tout un chacun cherche un peu de fraîcheur à l'heure de la brunante.

CETTE MAISON, aujourd'hui disparue, abrita un temps le Club universitaire que certains d'entre vous ont peut-être déjà fréquenté. Dans son enfance, Thérèse a fait du bénévolat avec sa mère, Blanche MacDonald, à l'Institut des Sourdes-muettes, aujourd'hui l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, coin nord-est de Saint-Denis et Cherrier.

THÉRÈSE aurait voulu aller à l'Université mais son père, le courtier et banquier d'affaires Rodolphe Forget, n'en voyait pas l'utilité. Une femme de son rang devait plutôt apprendre à gérer la maison, i.e., tenir les comptes, embaucher et diriger les domestiques, apprendre à recevoir, épauler son mari et s'occuper d'œuvres pies tout en ayant des enfants.

CE PÈRE, Thérèse lui ressemble : volontaire, prenant des risques, ne doutant jamais de rien, politicienne au franc-parler, elle n'accepte pas facilement qu'on la conteste. On ne lui fera jamais dire ce qu'elle ne veut pas dire. On ne la fera jamais taire, non plus. C'est un être fondamentalement libre et c'est peut-être ce qui a le plus dérangé. Parce qu'elle a dérangé et ses contemporains ont longtemps été fermés à ses idées, dont le droit de suffrage pour les femmes.



Thérèse Casgrain, le 8 avril 1939, devant l'objectif du célèbre photographe Yousef Karsh Fonds Thérèse-Casgrain, Bibliothèque et Archives Canada, PA-178193

À 19 ANS, Thérèse épouse l'avocat Pierre-François Casgrain qui se présente, l'année suivante, dans le comté de Charlevoix-Saguenay-Côte-Nord laissé vacant par Sir Rodolphe Forget. Elle l'accompagnera durant les campagnes électorales qui se succèdent jusqu'au tout début de la décennie 1940. Et c'est lors d'une de ces campagnes qu'elle intervient en lieu et place de son mari malade. Scandale! En 1921, les femmes ne prenaient pas la parole en public. Encore moins sur les « hustings », ce lieu de toutes les souillures. Henri Bourassa, dans le *Devoir*, parlait

de « purin électoral ». Alors, une femme là, ça ne se faisait pas.

MAIS pour Lady Drummond (Julia Parkers) et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Mme Pierre Casgrain (Marie-Thérèse Forget) apparaît une recrue intéressante pour l'organisation bilingue qu'elles sont à mettre sur pied. S'y ajouteront Carrie Mathilde Derrick, Grace Ritchie-England, Mme Walter Lyman (Ann Scriver), Mme John Scott et Idola St-Jean. Ce groupe sera connu sous le nom de **Comité provincial pour le suffrage féminin** (CPSF) /Provincial Franchise Committee.

À LA FONDATION, le 16 janvier 1922, il est décidé que la présidence sera assumée conjointement par Marie Lacoste Gérin-Lajoie et Ann Scriver-Lyman; Thérèse sera vice-présidente. En 1929, elle convertira ce qui reste de ce groupe en **Ligue des droits de la femme**, Ligue qu'elle présidera jusqu'en 1941. Thérèse veut le droit de vote et d'éligibilité lors d'élections provinciales pas juste pour en avoir le droit mais, comme elle le dit, parce qu'« une classe non représentée devient forcément une classe négligée, pour ne pas dire méprisée ». Elle veut ces droits pour rendre la société meilleure. Mais il faudra du temps.

LE MATIN du 9 février 1922, malgré le froid mordant, soixante-quinze femmes attendent à la gare Windsor le train spécial qui les mènera à Québec où elles rejoindront quelque trois cents autres femmes venues d'un peu partout dans la province. Toutes ces femmes se rendent au Parlement pour la première présentation d'un « Bill » sur le suffrage féminin. Au fil des ans, on parlera du Bill des femmes. Les journalistes qui racontent l'événement, le lendemain, s'attardent à la description des dirigeantes du CPSF : leur allure



Thérèse Casgrain (au centre de la première rangée) en compagnie des membres du conseil de la Ligue pour les droits de la femme lors d'une réunion tenue en 1941 qui soulignait le premier anniversaire du droit de vote accordé aux femmes du Québec. Photo de La Presse

générale, leurs vêtements, les effluves qui se répandent sur leur passage dans les corridors. Ainsi un journaliste traite du chapeau avec profusion de plumes noires de Lady Drummond, de Mme Gérin-Lajoie habillée de sombre, des lunettes de Mlle Derrick, de Mlle St-Jean qui parle d'une voix posée mais sans pose, et un autre écrit de Thérèse qu'elle est svelte, élancée et qu'elle met une note de gaieté au milieu de cette assemblée où les cheveux gris dominant.

LE PREMIER ministre Taschereau recevra ces dames au Café du Parlement. Il les écoutera poliment mais, durant tout son règne, refusera d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes d'ici. Pourtant, dès 1896, les femmes de la Nouvelle-Zélande votaient. En 1916, le Manitoba et la Saskatchewan accordent ce droit à leurs citoyennes. En 1917, la Colombie-Britannique fait de même. Et cette même année, le gouvernement fédéral l'accorde aux épouses, veuves, mères, sœurs, filles de ceux qui ont fait ou font partie de la force expéditionnaire (le Canada est en guerre!). L'année suivante, toutes les Canadiennes pourront voter au fédéral de même que les citoyennes de la Nouvelle-



Thérèse avec son mari et le PM Mackenzie King, vers 1925

Écosse le pourront chez elles. Au Québec, il faudra attendre 1940.

IL FAUT se rappeler qu'à l'époque l'épiscopat québécois était contre cette mesure au provincial, ce qui amènera Marie Lacoste Gérin-Lajoie à laisser la coprésidence et

à se retirer de toutes démarches concernant le droit de suffrage des femmes. Ce même épiscopat, toutefois, exhortait les femmes à user du droit de vote au fédéral avec la réserve qui sied à la femme chrétienne! Il a fallu beaucoup de courage et de persévérance à ces femmes pour pratiquement chaque année, à partir de 1922, organiser un « pèlerinage » à Québec, faire du lobby auprès des députés et certains curés et évêques, et amener des journalistes à faire la promotion de leur cause.

CES FEMMES sont des pionnières à qui nous devons le droit de vote, certes, mais aussi l'accès à l'exercice des professions. À Thérèse, nous devons en outre — et entre autres — le droit pour les femmes mariées de garder leur salaire, la capacité juridique et le versement des allocations familiales fédérales aux mères de famille.



Nicolle Forget a fait du journalisme, de l'enseignement et pratiqué le droit, en plus d'être l'auteure de deux biographies consacrées à Ludmilla Chiriaeff et à Thérèse Casgrain. Elle est aussi membre fondateur de la Fédération des femmes du Québec.

Photo de la page couverture du livre © George Nakash, 1936. Fonds Thérèse-Casgrain, Bibliothèque et Archives Canada, PA-123482.